



Circular
Univ. Grenoble Alpes

Année : 2024-2025

Proposition de stage en laboratoire de recherche pour :

Etudiant en Master 2ème année ou en école d'ingénieurs 5ème année

Spécialités : Ingénierie de la santé, Génie Biomédical, Economie Circulaire

Titre du stage : Étude de la mise en œuvre de la circularité dans la pratique soignante

Localisation : La Tronche, France

Laboratoire d'accueil : Laboratoire TIMC <https://www.timc.fr/>

Encadrement du stage :

- Pascale Calabrese Laboratoire TIMC (pascale.calabrese@univ-grenoble-alpes.fr)
- Eric Gascard Laboratoire G-SCOP (eric.gascard@grenoble-inp.fr)

Financement : Idex Circular, Gratification de stage : environ 600€/mois

Date et Durée du stage : Février à Juillet 2025 ~ 22 semaines effectives

Profil recherché : Etudiant Bac+5 (Master 2 ou 5ème année école ingénieur) possédant :

- Connaissances en santé : usages des personnels soignants, règles d'hygiène des dispositifs médicaux
- Connaissances en génie biologique et médical
- Sensibilisation à l'économie circulaire
- Bases sur la recherche bibliographique et la synthèse d'articles scientifiques

Pré-requis :

- Français niveau B2
- Anglais niveau B2

Date limite de candidature : 6/01/2025

Modalités de candidatures : envoyer à pascale.calabrese@univ-grenoble-alpes.fr :

- votre CV
- une lettre de candidature expliquant vos motivations à faire ce stage
- vos relevés de notes du Master 1 ou 4ème année école ingénieur
- lettres de recommandation et rapport de stage de l'année précédente seraient appréciés.

Thème et objectifs :

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire a été promulguée le 10 février 2020 (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041553759>). Cette loi se décline autour de 5 grands axes : 1) sortir du plastique jetable ; 2) mieux informer les consommateurs ; 3) lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire ; 4) agir contre l'obsolescence programmée ; 5) mieux produire.

Les déchets liés aux soins de santé sont tous les déchets produits par les établissements de soins, les laboratoires médicaux et les installations de recherche biomédicale. Les hôpitaux produisent la majeure partie des déchets médicaux en termes de volume. En France, la quantité de déchets liés aux soins de santé est entre 2.7 et 3.3 kg par jour et par lit et un hôpital universitaire d'un pays à haut revenu peut produire jusqu'à 10 kg de déchets par jour et par lit.

En raison des contraintes sanitaires, de la disponibilité de matériels de stérilisation au sein d'un hôpital, de la responsabilité médicale en droit et des pratiques des soignants, les dispositifs médicaux à usage unique (DMUU) sont privilégiés sur les dispositifs médicaux réutilisables et produisent donc des déchets non valorisés au sens de la circularité.

Pour inscrire les soins de santé dans une économie circulaire, la réutilisation de certains équipements médicaux est à privilégier lorsque cela est possible aux DMUU répondant ainsi aux objectifs de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire.

La thématique de ce stage de Master sera donc l'étude de faisabilité de l'intégration de l'économie circulaire dans la pratique soignante en privilégiant l'usage de dispositifs médicaux réutilisables à des dispositifs médicaux à usage unique.

Le premier objectif de ce stage de master sera de réaliser un état de l'art sur les pratiques de soins permettant l'usage de dispositifs médicaux réutilisables à la place de DMUU et l'identification des freins organisationnels, économiques, sanitaires et de pratiques soignantes.

Le second objectif du stage sera d'élaborer un questionnaire et de mener des interviews dans un ou des établissements de santé (par exemple au Centre Hospitalier Universitaire Grenoble Alpes) auprès des différentes catégories de personnels afin d'identifier quelles pratiques soignantes peuvent employer des dispositifs médicaux réutilisables en remplacement de DMUU.